

Messieurs les Présidents des Clubs

Commission Fédérale Juridique
Section Qualifications
Réf. FJ.ND

Paris, le 10 avril 2008

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une déclaration type à utiliser dans le cas où vous recruteriez un joueur issu d'une institution académique (Université) et qui n'aurait jamais évolué au sein d'un club affilié à la FIBA.

Dans ce cas précis, cette déclaration remplace la lettre de sortie.

Le joueur est éligible à partir du moment où il signe la déclaration, conformément à « l'article 8. Joueurs d'Institutions Académiques page 66 des règlements internationaux ».

« Lorsqu'un joueur, ayant appartenu à un club affilié de la FIBA, évolue au sein d'une institution académique qui ne reconnaît pas le règlement de la FIBA régissant le transfert international des joueurs et revient jouer pour un club de la FIBA, il est considéré comme s'il effectuait le transfert d'un club de la FIBA à un club de la FIBA (autrement dit, il n'est pas tenu compte du fait qu'il a joué au basket ball pendant son séjour à l'institution académique).

Un joueur qui n'a pas évolué dans un club de la FIBA avant de jouer pour une institution académique et qui veut jouer pour un club de la FIBA pour la première fois, n'a pas besoin de lettre de sortie : il est éligible dès qu'il fournit une déclaration écrite à la fédération nationale en question selon laquelle il n'a jamais joué pour un club de la FIBA ».

Vous en souhaitant bonne réception.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric JUGNET
Secrétaire Général

P.J. Déclaration

D E C L A R A T I O N

Je soussigné(e)

né(e) le

certifie n'avoir jamais participé à des

compétitions avec un club affilié à la FIBA et

déclare par la présente, n'avoir joué seulement

au Basketball au profit d'Institutions

Académiques qui ne reconnaissent pas le règlement

de la FIBA.

Fait à

le

Signature du joueur